

Nombre de conseillers : 11 L'an deux mille vingt-quatre le 15 février à seize heures. Le Conseil  
En exercice : 11 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est  
Présents : 5 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous  
Absents : 6 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 8 Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, MILHET Benoit,  
Pour : 8 MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian.

Contre : 0  
Abstention : 0 Absent(e)s représenté(e)s :  
CATALA Gérard : procuration à CABROL Jacqueline  
RUIZ Benoit : procuration à BERNA Martine  
TONON Yannick : procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre, KAMILLE Abou-  
kanh,  
*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06/02/2024, le conseil,  
conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres  
présents.*

Secrétaire de séance : RAYSSEGUIER Christian

Délibération N°2024\_D04

**Objet : Renouvellement du contrat ATSEM.**

Date convocation :

Le 9 février 2024

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à  
un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités  
périscolaires ;

Date affichage :

Le 9 février 2024

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à  
un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à  
l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à  
Boissezon, les jours, mois  
et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au  
registre des délibérations  
du Conseil Municipal.

Fait à Boissezon le 15 février 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission à la  
sous-préfecture :

Le 15 février 2024.